DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2018-113

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Subventions

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2018,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET: DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE -RAPPORT ANNUEL D'EMPLOI

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, SOULIER Agnès, BUSTOS Jean-Paul, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, RATABOUIL Michel.

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. BOUILLEUX Denis donne procuration à M. VERONIN-MASSET Jean-François,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme THOMAS-DAIDE Hélène donne procuration à M. LINOU Stéphane,

Mme POUPEAU Nathalie donne procuration à M. BUSTOS Jean-Paul,

RENDU EXECUTOIRE

LE NOMBRE DE CONSELLERS NUMCIPALIX EN SERVICE EST DE 33

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 16.05.2018

Secrétaire: M. GRIMAUD Bernard,

AFFICHAGE EN DATE DU: 16.05.2018

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE

2 8 MAI 2018

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), créée par la loi nº91-429 du 13 mai 1991, est une composante de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes. Elle a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de ressources et supportant des charges élevées.

Cette réforme concentre la DSU sur les communes confrontées aux charges socio-économiques les plus lourdes. Les critères qui définissent l'éligibilité des communes à la DSU ne sont pas modifiés mais la formule qui répartit les crédits entre les communes est complétée par deux coefficients relatifs à l'importance des populations en zone urbaine sensible (ZUS) et en zone franche urbaine (ZFU).

Pour l'année 2017, la DSU allouée à Castelnaudary s'est élevée à 390 211 €.

Les principales dépenses de la Ville en 2017 liées à l'effort de solidarité urbaine sont:

En investissement, au titre de 2017, on retiendra notamment :

- l'aménagement des espaces publics de Castelnaudary = 1 251 049 €
- les travaux et équipements divers dans les quartiers = 418 004 €

En fonctionnement, au titre de 2017, on retiendra notamment :

- le fonctionnement des principaux équipements jeunesse implantés dans les quartiers =
 265 965 €
- la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale = 150 000 €
- les subventions aux organismes locaux d'insertion = 9 100 €

Les dépenses citées ici et liées à l'aménagement, à l'animation sociale des équipements de quartiers et aux aides diverses allouées aux personnes en difficulté sociale ne sont pas exhaustives et s'élèvent à 2 094 118 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005,

Vu la Commission des Finances en date du 18 mai 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE ce rapport annuel relatif à l'emploi de la dotation de solidarité urbaine.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 22 mai 2018.

CASTELA VE

Patrick MAUGARD

Maire

Accusé de réception de Préfecture du 25/05/2018 N°011-211100763-20180522-2018-113-DE

Ampliation faite le :

2.5 MAI 2018
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :

2.5 MAI 2018
Par publication le :

2.8 MAI 2018
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Hervé ANTOINE